

DEPARTEMENT

DE SEINE-ET-MARNE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Affidèle

06 DEC. 2023

MAIRE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS
69 rue de Paris -77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

Arrondissement de TORCY

Télécopie 01 64 42 83 10
Téléphone 01 64 42 83 00

ARRETE MUNICIPAL N°0002023_123

Règlementant temporairement le stationnement et la circulation Rue Thiers (angle de la Rue de Paris à la Rue Thiers), Rue du Docteur Hutinel (angle de la Rue Berthelot à la Rue Thiers) ainsi que sur le parking situé Rue Thiers (parking du marché) à GRETZ-ARMAINVILLIERS.

Le Maire de la commune de Gretz-Armainvilliers,

Vu les articles L.2212-1-1 et suivants, L.2213-1 et suivants du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route, et notamment l'article R411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'introduction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1-8^{ème} partie « signalisation temporaire ») approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 modifié successivement ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la ville de Gretz-Armainvilliers,

CONSIDERANT la demande formulée par Madame Isabelle LENOIR, Maire Adjoint aux Manifestations, en collaboration avec la Mairie de Gretz-Armainvilliers, d'organiser le Samedi 2 Décembre 2023, une manifestation publique (Gretz Fête Noël) pour les habitants de la ville de Gretz-Armainvilliers, rue Thiers (angle de la Rue de Paris au 6 Rue Thiers), rue du Docteur Hutinel (angle de la Rue Berthelot à la Rue Thiers) ainsi que sur le parking situé Rue Thiers (parking du marché).

CONSIDERANT que pour le bon déroulement de cette manifestation il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules rue Thiers (angle de la Rue de Paris au 6 rue Thiers), rue du Docteur Hutinel (angle de la rue Berthelot à la rue Thiers) ainsi que le parking situé rue Thiers (parking du marché).

ARRÊTE

Article 1 : Le Vendredi 1^{er} Décembre 2023, le stationnement et la circulation seront interdits sur le parking situé rue Thiers (parking du marché), rue Thiers (de la rue de Paris au 6 rue Thiers), rue du Docteur Hutinel sur la partie située entre la rue Berthelot et la rue Thiers, à **partir de 13h00 jusqu'au Samedi 2 Décembre 2023, à 21h00.**

Article 2 : Le Samedi 2 Décembre 2023, la circulation sera remise à double sens, Rue Arthur Papon, sur la partie située entre la Rue du Chemin Vert et la Rue Thiers, de **5h00 à 21h00.**

Article 3 : Une information aux usagers de la route et une signalisation conforme au Code de la Route sera mise en place.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux dispositions de la loi et des règles en vigueur. Tout véhicule en infraction sera considéré comme gênant au sens de l'article R417-10-10° du Code de la Route et sera enlevé par la fourrière aux frais du contrevenant.

DEPARTEMENT

DE SEINE-ET-MARNE

Article 5 : Mesdames et Messieurs, la Directrice Générale des Services de la Ville de Gretz-Armainvilliers, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, tous les agents de la force publique et de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché en Mairie.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un délai de deux mois à compter de la notification ou de sa publication, d'un recours en contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la commune de Gretz-Armainvilliers, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, l'absence de réponse dans ce délai valant rejet implicite. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse.

Article 7 : Une copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police de NOISIEL
- Monsieur le Lieutenant commandant le Centre de Secours de TOURNAN
- MM. Les Gardiens de Police Municipale
- Madame Isabelle LENOIR, Maire Adjoint

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 28 Novembre 2023

Monsieur le Maire de GRETZ-ARMAINVILLIERS



Jean-Paul GARCIA ROBIN.